BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4268

94 – VAL-DE-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

Ventes et cessions

440 198 687 RCS Créteil.
CENEXI.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 20000001.00 EUR.
Adresse : 52, Rue Marcel et Jacques Gaucher, 94120 Fontenay-sous-Bois.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION CENEXI Société par actions simplifiée Au capital de : 20 000 001,00 EUR Siège social 52 Rue Marcel et Jacques Gaucher 94120 Fontenay-sous-Bois N° RCS 440 198 687 RCS Créteil, est société absorbante PHIXEN Société par actions simplifiée Au capital de : 266 224 269,90 EUR Siège social 52 Rue Marcel et Jacques Gaucher 94120 Fontenay-sous-Bois N° RCS 812 077 774 RCS Créteil, est société absorbée Actif : 280 646 318,00 EUR Passif : 8 344 540,00 EUR Actif net apporté : 272 301 778,00 EUR Rapport d'échange des droits sociaux : L'Associé Unique de l'Absorbée détenant l'intégralité du capital de la Société Absorbée, qui détient elle-même l'intégralité du capital de la Société Absorbante, et la Fusion n'emportant aucune modification de l'actionnariat ultime du groupe ni aucune incidence sur les droits de tiers ou d'associés minoritaires, les Parties sont convenues de déterminer le rapport d'échange de manière globale, sur la base des valeurs nettes comptables des éléments apportés, sans recourir à une évaluation distincte des Parties, de sorte que le nombre d'Actions Nouvelles émises corresponde au rapport entre l'actif net comptable apporté et la valeur nominale des actions de la Société Absorbante. En conséquence, le rapport d'échange est fixé à 38 900 254 actions de la Société Absorbante pour 2 662 242 699 actions de la Société Absorbée, soit l'intégralité des actions composant le capital de la Société Absorbée à l'issue des Opérations Intercalaires visées à l'Article 4.3. Aucune soulte ne sera versée. En rémunération de l'apport-fusion, la Société Absorbante procédera à une augmentation de son capital d'un montant de 272 301 778 euros, par l'émission de 38 900 254 actions nouvelles de sept (7) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées (les « Actions Nouvelles »), attribuées en totalité à l'Associé Unique de l'Absorbée. Le capital de la Société Absorbante sera ainsi porté de 20 000 001 euros à 292 301 779 euros. Montant prévu de la prime de fusion : Néant Date du projet : 20/11/2026 Date et lieu de dépôt : Date de dépôt : 23/11/2026, lieu de dépôt : Greffe du Tribunal de Commerce de Créteil au nom de la société PHIXEN et au nom de la société CENEXI.